



MARINESVOYAGES

AGENCE DU PORT

AGENCE DE ST PIERRE

AGENCEDESTANDRÈ

0262715933-0693200612

reservation@marines-voyages.com

www.marines-voyages.re

CIRCUIT MALAISIE 12 JOURS EN PENSION COMPLETE

DU 06 au 17 OCTOBRE 2025

A PARTIR DE **2270.00 EUROS***



**Tarifs sous réserve de disponibilités au moment de la réservation*

Supplément Chambre Simple de 445€

Tarif enfant de moins de 12 ans -15%



LE PROGRAMME DETAILLE

**06/10/25 REUNION- MAURICE- KUALA LUMPUR
DINER DINER**

REPAS:

Vol réunion Kula Lumpur via Maurice
Nuit et diner à bord

**07/10/25 KUALA LUMPUR-
MALACCA**

REPAS : DEJ/DINER

Arrivée à l'aéroport International de Kuala Lumpur, accueil et transfert en bus climatisé et confortable. Route vers Malacca en compagnie d'un guide local.

Cette ville historique fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 7 Juillet 2008. Installation à l'hôtel. Déjeuner.

Dans l'après-midi, vous visiterez la place principale de Malacca haute en couleurs. C'est la brique qui domine : celle de la Christ Church et du Stadhuis hollandais. Un moulin, une fontaine dressée en l'honneur de la reine Victoria, la puissante Porta de Santiago portugaise et les ruines à ciel ouvert de l'église Saint-Paul, rappellent chacun des épisodes coloniaux et le Sultanat Palace.

Diner et nuit à l'hôtel.



STADHUYS-CHRISTCHURCH



A FAMOSA

**08/10/25 MALACCA-KUALA
LUMPUR**

REPAS:P.DEJ/DEJ/DINER

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel.

Vous quitterez Malacca pour Kuala Lumpur. Lors de votre trajet, vous pourrez voir Putrajaya capitale administrative de la Malaisie. Ville moderne qui adopte le concept cité jardin. Le modernisme de la ville est perceptible dans sa conception architecturale qui est respectueuse de l'environnement.

Points forts : Bureau du Premier ministre, Palais de justice, la mosquée Putra, Dataran Putra ; Boulevard Persiaran. Déjeuner à Putrajaya, vue sur le lac.

Continuation vers Kuala Lumpur.





PUTRAJAYA



PETRONASTWINTOWERS

En fin d'après-midi, visite incontournable de la capitale fédérale de Malaisie située au confluent de deux fleuves, dont le nom signifie « confluent vaseux » en malais. Parmi les curiosités de la ville, les tours Petronas (tours jumelles), deux gratte-ciels de 88 étages, qui symbolisent le développement économique du pays et sa richesse pluriculturelle.

Dîner. Nuit à l'hôtel.

09/10/25 KUALA LUMPUR
DINER

REPAS:P.DEJ/-/

Petit-déjeuner servi à l'hôtel. Journée libre.
Dîner et nuit à l'hôtel.

10/10/25 KUALALUMPUR – BATU CAVE – CAMERON HIGHLANDS
(220km) REPAS: P.DEJ/ DEJ/ DINER

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel.
Départ de Kuala Lumpur pour Ipoh. En route, visite des Batu Caves (1h de route de Kuala), un lieu religieux des Hindous. Les grottes de Batu sont un ensemble de grottes, dont certaines ont été aménagées en temples, dans une colline de calcaire. Ces grottes constituent le plus grand sanctuaire [hindou](#) hors de l'[Inde](#) consacrées à la divinité [Murugan](#). Ces grottes sont également un lieu de pèlerinage qui rassemble chaque année des milliers de croyants à l'occasion de la fête de Thaipusam.

Déjeuner en cours de route.

Arrivée à Tapah (160 kms–2h de route) vers 15h et début de la montée au Cameron Highlands par une étroite route (60kms–1h30 de montée, 1542 mètres d'altitude)

vous apprécierez la fraîcheur qui avait séduit autrefois les colons britanniques.



BATUCAVES



PLANTATION DE THE A CAMERN HIGHLANDS

Dîner. Nuit à l'hôtel.

Note : Merci de noter que la fabrique de thé est fermée les lundis et les jours fériés (ainsi que les mardis si le lundi précédent est férié).



11/10/25 CAMERON HIGHLANDS – IPOH – KUALA KANGSAR – BELUM RAINFOREST

REPAS

:P.DEJ/DEJ/DINER

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel, Départ pour Belum après avoir visité une fabrique de thé. En chemin, vous visiterez le temple troglodyte taoïste de Sam Poh Tong, un temple chinois situé à Ipoh dans l'Etat de Perak.

Déjeuner à Ipoh.

Continuation vers Kuala Kangsar (50kms–45mins) de route, puis la Mosquée Ubudiah et le palais Iskandariah à Kuala Kangsar. Kuala Kangsar est connue pour être la ville royale du sultan de Perak.

Vous poursuivrez votre route vers Belum Rainforest Resort en passant par de petites routes de campagnes, des plantations de caoutchouc, de palmiers et des paysages de forêts tropicales (150 kms – 3h de route).

CAVE TEMPLE – IPOH



LA MOSQUEE UBUDIAH – KUALA KANGSAR



Diner et nuit à Belum Rainforest Resort.

12/10/25 - BELUM RAINFOREST DINER

REPAS: P.DEJ/DEJ/

Petit-déjeuner servi à l'hôtel.

Une journée à découvrir la jungle tropicale de Belum : randonnées à la recherche de la faune et de la flore, la pêche, se baigner aux chutes d'eau, faire du radeau, partez rejoindre un village Orang Asli, etc.

Déjeuner pique-nique.

Admirer l'impressionnant barrage de Temenggor et son lac. Retour en direction de l'hôtel.

Diner et nuit à l'hôtel.



BELUM



LA FORET DE BELUM



13/10/25-BELUM-PENANG(170

KM)

REPAS:P/DEJ/DEJ/DINER

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel, départ pour Penang surnomme la « Perle de l'Extrême Orient ». Déjeuner local en route.

Vous arriverez à Penang qu'il faut garder le charme et sa culture Peranakan typique et les vieilles villas somptueuses des riches 'tow kays' du début de 20ème siècle.

A l'approche de Penang, ne manquez pas de photographier le pont de Penang, connu pour être le plus long d'Asie du Sud-Est.

Visite du quartier de Georgetown, la capitale de l'État de Penang.

La ville fut fondée en 1786 par le capitaine Francis Light au nom de la Compagnie Anglaise des Indes orientales et baptisée en l'honneur du roi George III ne vous laissera pas indifférent.

Vous serez séduits par son charme et ses airs d'antan. Penang est l'une des villes les plus riches d'Asie du Sud-Est et dispose d'autant d'édifices et vestiges coloniaux dans toute l'Asie du Sud-Est.

La visite inclue un arrêt au Fort Cornwallis, construit en 1808 où le fondateur de la colonie britannique, Sir Francis Light débarqua sur l'île. Vous ferez un détour par "Street of Harmony", où cohabitent étroitement une église anglicane, le temple chinois de Kuan Yin, le temple Indien de Mahamariamman et la mosquée KapitanKelin et mettant en valeur le kaléidoscope culturel et multi ethniques cher à la Malaisie d'aujourd'hui.

Diner et nuit à l'hôtel.



LE PONT DE PENANG



CITYHALL

14/10/25-

PENANG

DEJ/DINER

REPAS:P.DEJ/

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel,

Départ pour Penang Hill - avec le funiculaire de Penang (billet inclus), montez au sommet de Penang Hill situé à 800 mètres d'altitude pour une vue imprenable sur Georgetown.

Visite du temple bouddhiste chinois de Kek Lok Si bouddhiste (temple du bonheur suprême aussi connu sous le nom de Pagode des dix milles Buddhas), l'un des plus grands temples bouddhistes en Asie du Sud-Est.

Admirez la statue de la Déesse de la Miséricorde et de la haute Pagode de 30 mètres qui magnifie ce temple à l'architecture d'origine à la fois chinoise, thaïlandaise et birmane construit en 1890.

Déjeuner dans un restaurant local.

Retour à l'hôtel. Quartier libre

Diner et Nuit à l'hôtel



FUNICULAIRE



LE TEMPLE KEKLOKSI

15/10/25 - PENANG-DEPARTURE KUALA LUMPUR (425KM)

REPAS

:P.DEJ/DEJ/DINER

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel,
Cap sur Kuala Lumpur, visite d'un centre de réhabilitation et de recherche de BukitMerah des Orangs outans qui vivent en liberté. **(Entrée inclus)**,
Déjeuner dans un restaurant local.
Transfert pour Kuala Lumpur.
Diner et nuit à l'hôtel



L'ILE DES ORANG-OUTANS



**16/10/25-KUALA
LUMPUR
DINER**

REPAS:P.DEJ/-/

Petit-déjeuner servi à l'hôtel.
Journée et déjeuner libre.
Profitez des centres commerciaux de la ville et faire quelques emplettes avant votre retour.
Diner et nuit à l'hôtel.

**MAR:17/10/25 KUALA LUMPUR- MAURICE-
REUNION**

REPAS:P.DEJ/-/-

Après Le petit-déjeuner servi à l'hôtel
Transfert à l'aéroport, pour votre vol retour vers La Réunion, via Maurice.

~FINDENOSPRESTATIONS~

La liste des hôtels ou similaire:

Malacca:(1N)

4*Swiss Garden Melaka Hotel (Chambre Deluxe)ou similaire

Kuala Lumpur: (5N)

4*Melia Hotel–(Chambre Melia Guestroom)ou similaire

CameronHighlands:(1N)

3*Century Pines Resort Cameron Highlands (Chambre Deluxe/Pines Room) ou similaire

Belum : (2N)

Belum Rainforest Resort(Chambre Azlanii)

Penang:(2N)

3*Hotel Neo Penang (Chambre Superior Sgl/dbl/twin-Chambre Family Triple) ou similaire



Le prix comprend :

- Tous les vols cités dans le programme
- Un guide francophone
- Le circuit cité au programme
- L'assistance d'un interlocuteur DEMarin 7s Voyages pendant tout le voyage, si le groupe atteint les 21 participants
- Les prestations citées aux programmes
- Les assurances (assistance, rapatriement, dommages aux bagages)
- Les transferts
- La pension complète selon le programme
- Une réunion d'information avant le voyage

Le prix ne comprend pas :

- Vos dépenses personnelles
- Assurance annulation
- Boissons lors des repas
- Pourboires

L'organisateur ou du transporteur les motifs des dysfonctionnements constatés. Conserver toutes les preuves originales (attestations, factures, justificatifs photographiques etc.).

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées à l'Agence par courrier recommandé avec avis de réception au plus tard 30 jours après la date de la fin du séjour. Celles-ci seront prises en considération MARINES VOYAGES, dès lors que l'acheteur fournira la preuve d'en avoir informé le représentant local et qu'aucune solution n'a été trouvée sur place. Seules les réclamations objectives relatives aux obligations contractuelles de MARINES VOYAGES seront prises en compte. Les questionnaires marketing de type « confiez-nous vos impressions » ne peuvent en aucun cas servir de support à l'expression de réclamations et ne seront pas traités à ce titre. Le délai de réponse peut notablement varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des divers prestataires concernés. Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets oubliés par les voyageurs et ne pourra se charger ni de leur recherche ni de leur retour.

32. Recours à la médiation :

Si le Client estime qu'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, il dispose de la faculté de recourir à la procédure de médiation mise en place selon les modalités accessibles auprès du Médiateur du Tourisme et des voyages : www.mtv.travel : M.T.V - BP 80303 - 75 823 Paris Cedex 17. La demande formulée par le client auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages est gratuite en ce qui le concerne. En cas d'échec de la médiation les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente.

Preuves : Il est expressément convenu que les données conservées par l'Agence et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique durable conservées par l'Agence constituent des preuves recevables lors de toutes les procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document par écrit qui serait établi, reçu ou conservé par l'Agence.

33 - Validité des clauses :

Le fait que MARINES VOYAGES ne se prévaut pas à un moment donné d'une des dispositions des présentes conditions de vente ne pourra être interprété comme valant renoncement à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions. Dans le cas où l'une de ces dispositions des conditions de vente serait déclarée comme étant nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée comme non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.

34. Assurances voyage - Droit de rétractation

La notion de responsabilité civile (accident, incendie, vol, autres) varie suivant la législation des pays concernés : il est conseillé aux voyageurs de se garantir individuellement par une assurance complémentaire à celles éventuellement achetées par notre intermédiaire. Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. MARINES VOYAGES a négocié pour vous et votre famille, avec son partenaire April International, des formules d'assurance vous permettant d'être couverts avant votre départ en cas d'annulation et pendant votre séjour. Une assurance GOLD, couvre aussi largement que possible vos frais d'annulation en raison d'un événement extérieur, imprévisible et indépendant de votre volonté que la maladie. Les assurances sont à souscrire au moment de votre commande avec la possibilité de choisir entre deux types de garanties : la Cediv Confort contrat 2301 et la Cediv Sérénité contrat 2302. Vous serez informés de la possibilité de souscrire des assurances facultatives annulation ou assistance/rapatriement avant la conclusion de la vente. L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat d'assurance dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, l'Agence remboursera la prime sans frais et pénalités.

Cependant, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables. Des conditions des assurances souscrites vous seront remises lors de votre inscription. Elles incluent comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

Assurance rapatriement : assistance et bagages

Annulation et bagages : annulation « toutes causes justifiées » et bagages

Multirisques : Rapatriement - Annulation, interruption de séjour, perte de bagages, retard de transport, Voyage de remplacement, responsabilité civile, individuel accident

35. Protection des données personnelles :

Selon les termes du RGPD, le voyageur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent à l'Agence et ses partenaires, de traiter et d'exécuter la commande. L'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité garantie par le RGPD doit être exercé par écrit auprès de MARINES VOYAGES à l'adresse mail suivante : reservation@marines-voyages.com. Le demandeur sera tenu de justifier de son identité.

36. Loi applicable :

Le vendeur est une MARINES VOYAGES française. Le contrat de vente conclu est régi par le droit français.

Les conditions spécifiques suivantes peuvent également s'ajouter aux Conditions Particulières de Vente qui précèdent :

II. CROISIERES

1. Obligations des passagers : L'acheteur d'une croisière auprès de MARINES VOYAGES est tenu d'avoir tout au long de la croisière un comportement ne compromettant pas la sécurité, le calme et la jouissance des autres croisiéristes. Il devra s'engager à respecter les règles de prudence, ainsi que toutes les dispositions de la compagnie de croisière, de MARINES VOYAGES ou des réceptifs locaux responsables de l'organisation des excursions lors des escales, ainsi que les réglementations et autres dispositions administratives ou législatives concernant la croisière achetée.

L'acheteur sera tenu pour responsable de tous les dommages que MARINES VOYAGES pourrait subir du fait du non-respect des obligations susvisées. En particulier, les dommages causés au navire, à son mobilier ou à ses équipements, les dommages occasionnés à d'autres clients ou à des tiers, aux véhicules utilisés lors des excursions ainsi que de toutes les contraventions, amendes et frais auxquels MARINES VOYAGES pourrait être soumise du fait de la faute de l'acheteur par les autorités portuaires, douanières, sanitaires ou autres les autres autorités des pays visités lors de la croisière.

2. Pouvoirs du Commandant de bord (ci-après « le Commandant ») : Le Commandant a la faculté d'exécuter tout ordre ou directive donnés par les gouvernements et autorités de tous les Etats. Toutes les actions du transporteur ou du Commandant, pour l'exécution de ces ordres ou directives ne sauraient être considérées comme des inexécutions du contrat. Le débarquement des passagers conformément à ces ordres ou directives, dégage le transporteur de toute responsabilité pour la poursuite du voyage ou le rapatriement des passagers. Le commandant du bateau possède, en outre, la faculté d'interrompre une croisière, d'en modifier l'itinéraire pour des raisons de force majeure ou pour des exigences de sécurité des passagers ou du bateau. L'exercice de cette faculté n'implique pas de "modification du voyage". Certaines destinations comme la péninsule Antarctique, l'Arctique, les fjords de Norvège ou encore l'Alaska sont sujettes à des conditions météorologiques et climatiques particulières. Les Caraïbes sont également une zone à risques cycloniques généralement de juin à septembre. Certaines escales peuvent alors être inversées, écourtées ou supprimées. Dans le cas d'annulation, les excursions achetées à bord sont remboursées. Aucune autre indemnité n'est due. Les vents forts peuvent empêcher le débarquement en chaloupes. Les obligations de l'armateur concernent la croisière dans son ensemble. Une escale

précise ne peut constituer le but d'un programme qui vise à découvrir une région d'une manière générale et les plaisirs de la navigation.

3. Respect des horaires en escale : En escale, les horaires d'heure limite de retour à bord et de départ du bateau sont mentionnés dans le journal de bord ainsi qu'à la sortie du bateau de croisière. Il appartient aux passagers de respecter ces horaires. En cas de non-respect de ces horaires et de non embarquement, aucun remboursement ou dédommagement n'est dû au Client.

4. Excursions effectuées au cours des croisières : Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être sujets à modification aussi bien pour des circonstances extérieures (telles que, par exemple, des conditions atmosphériques défavorables.). En fonction de la nature particulière de certaines excursions, il est possible que certaines ne soient pas accessibles aux personnes handicapées. Cette interdiction vous sera précisée à bord par le bureau des excursions.

5. Modification d'itinéraires et d'horaires : Toutes les escales et horaires indiqués sont susceptibles d'être modifiés par les compagnies maritimes à tout moment, avant le départ ou pendant la croisière. En cas de grève, émeute, mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison, la compagnie maritime peut à tout moment et sans notification préalable, avancer, retarder un départ ou une escale ou éventuellement changer de bateau ou d'escale et ne saurait être tenue pour responsable envers les passagers en cas d'annulation, d'avancement, de retard, de modification ou de substitution.

MARINES VOYAGES ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement au respect des horaires d'arrivée et de départ et ce, quelle que soit l'escale.

6. Responsabilité des Clients : Chaque Client (ou s'il est mineur, ses parents ou tuteurs) est responsable et s'engage à dédommager la compagnie pour tout dégât sur le bateau, son mobilier, son équipement ou toute propriété du bateau, pour toute amende ou contravention imposée à la compagnie à cause d'un acte, d'une omission ou de la violation d'une loi, qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou non de la part du passager.

7. Enfants / Mineurs : Pour des raisons de sécurité, certaines compagnies n'acceptent pas à bord les enfants en bas âge. Le Client devra à cet effet se renseigner lors de la Commande, et au plus tard avant la date d'embarquement. Certaines compagnies considèrent comme mineures les personnes âgées de moins de 21 ans. Elles ne sont pas autorisées à voyager seules à bord et doivent être accompagnées par des parents ou des adultes de plus de 25 ans dont ils doivent partager la cabine et qui assument toutes les responsabilités à leur égard. Une vérification de l'âge du passager peut être demandée par le personnel de bord.

8. Pourboires / Caisnes de bord : Les pourboires au personnel de bord sont une tradition maritime.

Une somme variable par jour et par personne (adulte et enfant) sera à régler sur place, généralement en espèces, et couvre le service à bord

9. Les types de cabines (sur les croisières) : Les cabines dites « Standard » (ou cabines intérieures) sont des cabines ne disposant pas de hublot ni de sabord laissant passer la lumière du jour. Les cabines avec hublot (ou cabines extérieures dites sabord) sont des cabines laissant passer la lumière du jour. Les cabines individuelles comprennent un lit pour une personne. Prévues en nombre limité, elles font souvent l'objet d'un supplément et sont moins bien situées que les cabines doubles. Les cabines doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit bas et une couchette haute, soit avec un lit double (peu fréquent). Les cabines triples et quadruples sont souvent des cabines doubles équipées de lits d'appoint. Sur les bateaux de croisière, les cabines offrent généralement un espace plus restreint que dans une chambre d'hôtel. Par ailleurs, pour une classification équivalente en termes d'étoiles, le niveau d'espace et de confort des cabines des croisières fluviales en Egypte est généralement inférieur à celui des hôtels locaux.

III. CONDITIONS PARTICULIERES AUX LOCATIONS DE VEHICULE

1 - Prise en charge du véhicule de location sans chauffeur : Lors de la prise en charge du véhicule de location sans chauffeur, le conducteur principal du véhicule doit toujours être en mesure de présenter sa carte bancaire qui doit impérativement être celle utilisée lors du paiement du séjour et nom du voyageur principal qui est par défaut le conducteur désigné, le bon d'échange matérialisant la réservation effectuée et son permis de conduire. Nous attirons votre attention sur le fait que le loueur pourra vous demander, à titre de garantie, de prendre une empreinte de votre carte bancaire avant la prise de possession du véhicule. Dans certains cas, une caution financière pourra même être demandée au moment de la prise en charge du véhicule réservé. Nous vous conseillons de vérifier que le plafond de dépense autorisé par votre banque vous permettra d'effectuer cette transaction.

Nous vous conseillons, lors de la prise en charge du véhicule, d'en faire une inspection minutieuse. De noter les plus petites traces de chocs sur la carrosserie d'impacts sur le parebrise, la présence et l'usure de la roue de secours. L'absence des certains accessoires (allume-cigare par exemple.) Vérifier sur la jauge de carburant si le plein du véhicule a été effectué. Faire porter ces éventuelles anomalies sur le contrat de vente par le collaborateur du loueur de voitures.

2. Frais supplémentaires inhérents aux locations de voiture sans chauffeur :

Sauf mention particulière clairement établie, le prix de la location de voiture n'inclut pas les assurances complémentaires, certains équipements optionnels, les frais de conducteur additionnel et de jeune conducteur. Le kilométrage supplémentaire au forfait prévu lorsque celui-ci est limité. Même lorsqu'une assurance obligatoire est comprise dans le prix de la location de voiture, un montant excédentaire pourra être appliqué en cas de vol ou de dommage sur le véhicule de location. Ce montant est variable en fonction des loueurs, du pays de location et du type de véhicule loué. L'utilisateur est seul responsable de sa propre décision de souscrire ou non à une assurance optionnelle. MARINES VOYAGES ne pourra être tenu responsable de l'existence de frais supplémentaires en cas de dommages et/ou pour la souscription à ces assurances optionnelles. Pour les locations de véhicules effectuées dans certains pays et notamment aux États-Unis, certains loueurs peuvent facturer automatiquement un plein d'essence à la restitution du véhicule. De plus, certains loueurs facturent des frais supplémentaires en cas d'utilisation de pneus neige, de galeries, de GPS, etc. En général, le véhicule loué devra être restitué dans l'agence de location de voiture choisie lors de la commande. Si tel n'était pas le cas, le loueur serait en droit de facturer des frais d'abandon.

Les sièges pour enfant sont disponibles sur demande, selon la disponibilité de l'agence de départ.

3 - Age requis pour louer un véhicule sans chauffeur : L'âge requis pour conduire un véhicule de location sans chauffeur est variable selon les pays et/ou les loueurs Il est établi en général entre 21 et 65 ans. Des frais peuvent aussi être appliqués en présence de conducteurs âgés de moins de 25 ans.

4 - Permis de conduire requis pour louer un véhicule sans chauffeur :

Tous les conducteurs d'un véhicule de location sans chauffeur doivent être en mesure de présenter un permis de conduire valide pour la catégorie de véhicule loué. Sauf avis contraire, le permis de conduire doit être obtenu depuis au moins trois ans. Dans certaines circonstances un permis de conduire international peut être requis pour louer un véhicule sans chauffeur.

5 - Conduire un véhicule de location sans chauffeur loué en France hors du territoire national :

Certains loueurs interdisent de sortir un véhicule loué hors du territoire national.

6 - Annulation de la location sans chauffeur réservée :

Aucune annulation n'est permise.

MARINES VOYAGES © 2019